

POSITIONNEMENT DE LA MSHL DANS L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Le projet stratégique de la MSHL que devra porter la nouvelle direction doit prendre acte de deux nouvelles données majeures par rapport à la période contractuelle précédente :

- d'une part, la baisse des moyens financiers dont disposera la MSHL, les moyens humains titulaires restant stables ;
- d'autre part, l'inscription de la MSHL dans un établissement unifié qui a choisi de structurer son activité scientifique en regroupant les laboratoires (Unités de Recherche) au sein de Pôles scientifiques.

Si l'on considère les quatre missions des MSH telles que définies conjointement par le CNRS et la CPU (Accord cadre, 2014), on observe que ces missions doivent pour certaines d'entre elles évoluer compte tenu du contexte local rappelé ci-dessus :

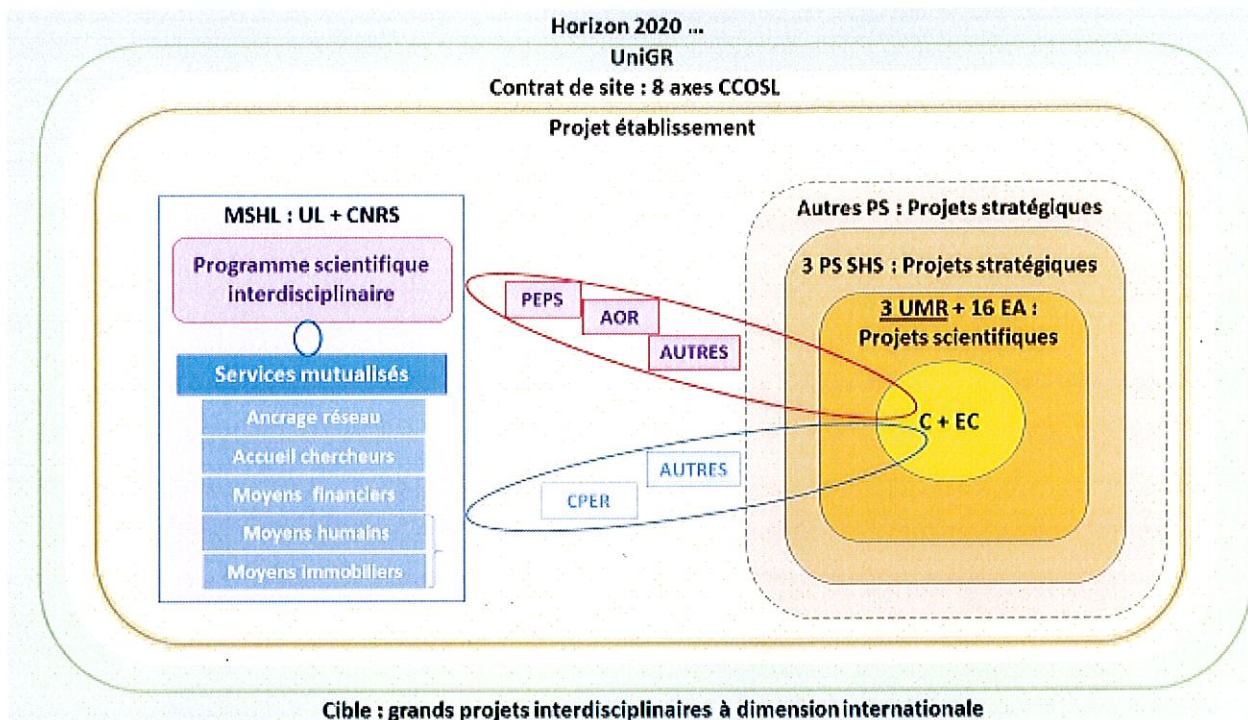
- la mission de déploiement-relais reste inchangée et doit être développée ;
- la mission de mutualisation doit monter en puissance ; la MSHL, dispose de moyens humains et matériels importants relativement au projet scientifique qu'elle peut soutenir en propre avec des moyens financiers réduits ;
- la mission d'incubation reste inchangée et doit être circonscrite ;
- la mission de fédération, en revanche, doit nécessairement être repensée, dans la mesure où les objectifs assignés et tels que précisés (« fédérer des unités d'un site pour un projet particulier, en vue d'atteindre un poids scientifique suffisant pour légitimer un leadership national et une visibilité internationale », « animation et structuration de la recherche SHS sur un site ») sont dévolus aux Pôles scientifiques dans le système organisationnel mis en place à l'Université de Lorraine (SJPEG, TELL, CLCS en ce qui concerne les SHS au sens large)(conférer Annexe ci-dessous).

Le projet présenté ici vise à concevoir la MSHL comme un outil qui favorise et accompagne les Pôles scientifiques SHS dans cette mission de structuration. Il accorde à la MSHL un pouvoir structurant d'une autre nature et qui agit à un autre niveau que celui des Pôles scientifiques (FIGURE 1).

De par sa souche conventionnelle avec le CNRS, la MSHL bénéficie d'une double plus-value qui se décline en termes de label et d'accompagnement. Conçu par et pour les SHS, piloté par ces dernières, et respectant les cinq principes fondamentaux des MSH (interdisciplinarité, internationalisation, dynamique interinstitutionnelle, implantation territoriale, identité scientifique), l'accès à cet outil et son fonctionnement doivent se concevoir :

- au bénéfice de toutes les Unités de Recherche constitutives des trois Pôles SHS directement concernés et des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs qui leur sont affiliés ;
- dans le sens d'un partenariat recouvrant le périmètre de ces Unités ;
- sous réserve d'interdisciplinarité avérée circonscrite aux trois Pôles SHS ou plus largement ouverte sur d'autres pôles ;
- sous réserve de cohérence avec les projets scientifiques respectifs de ces Unités de Recherche censés s'inscrire dans le projet stratégique de leur Pôle scientifique de rattachement et plus globalement dans le projet d'établissement lié au Contrat de site dans la perspective de la Grande région et dans la projection européenne au sens plus large du terme.

FIGURE 1 : Positionnement de la MSHL dans l'écosystème scientifique de l'Université de Lorraine



Le volet recherche (en rose) est activé en réponse à :

- l'appel issu du projet scientifique propre de la MSHL et spécifiquement supporté par son financement essentiellement récurrent (ex : pré-opérations à visée incubatrice pour projets à risque, émergents)
- des appels transitant par les Pôles (AO-Région, PEPS) en adéquation avec ses trois axes ;
- d'autres types d'appel toujours en adéquation avec ses trois axes et supportés par d'autres sources de financement (ex : ANR, projets européens).

Le volet service (en bleu) est activé en réponse aux :

- besoins engendrés par l'activation du volet précédent ;
- besoins créés par des projets interdisciplinaires issus directement des UR et portés par elles.

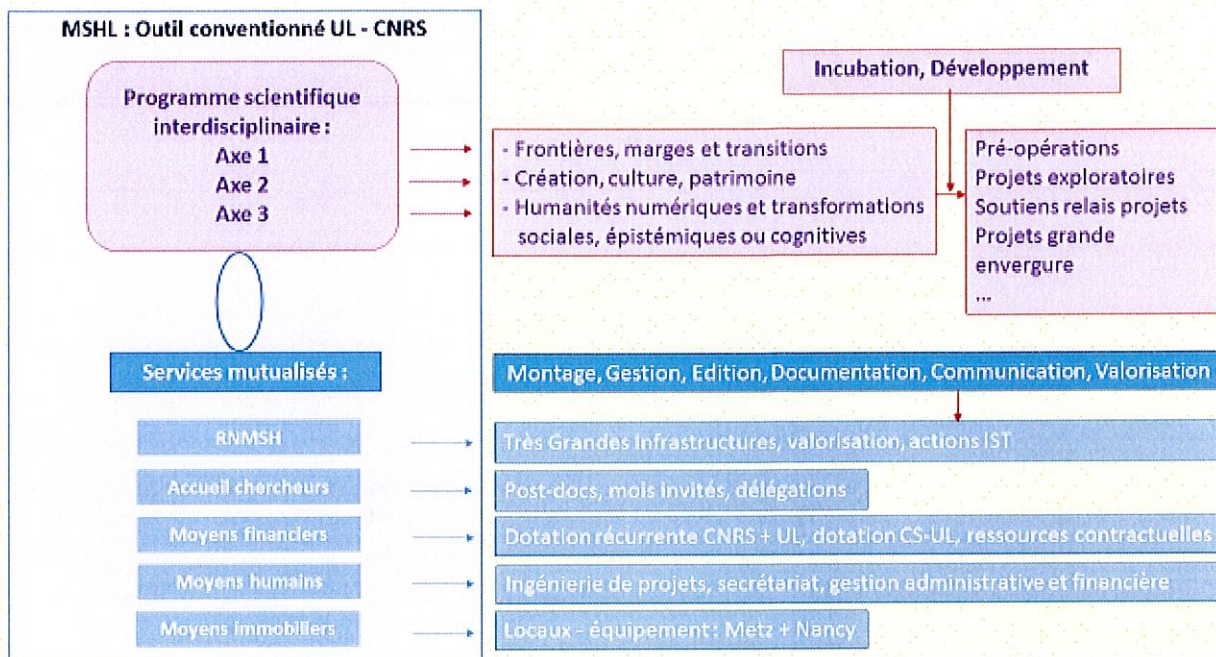
Ainsi, pour assurer son maintien, son développement et sa visibilité dans l'Université de Lorraine et au-delà de ce strict périmètre institutionnel, la MSHL en tant que maison de projets devra consolider sa dimension recherche et conjointement élargir la portée de ses services. Ce projet s'appuiera sur un schéma organisationnel adéquat, destiné à rendre fonctionnels les différents leviers opérationnels (FIGURE 2).

En résumé, l'activité scientifique en SHS reste bien celle des chercheurs et des laboratoires qui répondent aux différents appels dont ceux lancés par la MSHL (Maison de projets et de services) sur ses fonds propres consacrés à son projet scientifique. Ce projet scientifique propre de la MSH, au demeurant recentré sur trois axes pour s'inscrire de façon cohérente dans la politique scientifique de l'établissement, ne saurait être pensé comme distinct des Laboratoires et de leur politique scientifique, mais au service de cette dernière qu'il enrichit.

À l'inverse, les projets stratégiques des Pôles (Fédérations de Laboratoires) assurent notamment la cohérence de l'activité scientifique SHS au sein de l'établissement ; la MSHL doit de son côté, en tant qu'unité de Services et de Recherche, contribuer à l'enrichir et à la renforcer avec ses moyens propres, y compris en accompagnant par exemple le développement de projets initialement impulsés dans les

Laboratoires et les Pôles (comme par exemple les projets PEPS) ou pour la réalisation des projets CPER en SHS, orientés vers la Région et la recherche appliquée.

FIGURE 2 : Structure interne et fonctionnalités



Cette configuration qui dessine en la précisant l'intégration de la MSHL dans la dynamique actuelle de l'Université de Lorraine et au-delà pose et décrit les conditions de la préparation du prochain bilan et du futur projet quinquennal.

Annexe : Positionnement des Pôles scientifiques dans l'environnement de l'Université de Lorraine

Pour spécifier clairement ces missions relativement au contexte scientifique de l'UL, il convient de rappeler comparativement les missions assignées aux pôles scientifiques. Ces missions sont de deux ordres : administration de la recherche au sens large, animation et coordination de la recherche. Un PS a une vocation structurante et intégrative qui repose sur les UR qui le composent :

- il est une entité constitutive de l'organigramme institutionnel de l'établissement (inscrit dans ses statuts par décret)
- sa vocation consiste à structurer l'un des domaines de recherche du paysage pluridisciplinaire de l'établissement
- sa mission est d'y parvenir en fédérant les composantes (UR) identifiées comme relevant de ce domaine
- pour le faire, il dispose d'un vecteur institutionnel, la subsidiarité qui porte sur les emplois, le financement et les surfaces
- la mise en œuvre de cette subsidiarité implique la définition d'un projet stratégique dont l'orientation scientifique répond aux lignes du projet de l'établissement.